**PROJET DE LOI**

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat pour l’exercice 2009**

Le projet de budget pour 2009 se caractérise par les chiffres essentiels ci-après:

Le budget de l’administration centrale établi d’après les règles de la comptabilité (budget traditionnel) se solde avec un excédent de 13,2 millions d’euros.

Conformément aux orientations générales de sa politique budgétaire et financière, le Gouvernement souhaite concilier, par le projet de budget pour 2009, la maîtrise globale des dépenses de l’Etat et l’octroi de moyens financiers supplémentaires en faveur de la réalisation de ses priorités essentielles. Le renforcement du pouvoir d’achat des ménages luxembourgeois constitue un axe essentiel de l’agencement budgétaire en 2009, tant par la réduction de leur charge fiscale que par l’institution de mécanismes nouveaux de transferts de revenus.

**L’évolution des recettes**

Les recettes budgétaires en 2009 seront marquées par les mesures fiscales, destinées à renforcer le pouvoir d’achat des ménages et la compétitivité des acteurs économiques : l’adaptation du tarif de l’impôt retenu sur les traitements et salaires à raison de 9%, l’introduction de nouveaux crédits d’impôt (crédit d’impôt pour salariés, crédit d’impôt pensionnés et crédit d’impôt monoparental), et la réduction du taux de l’impôt sur le revenu des collectivités passant de 22% à 21%.

En ce qui concerne les recettes au titre des **impôts directs**, les faits marquants peuvent se résumer comme suit :

* Le produit total des impôts directs est estimé à 4,23 milliards d’euros, contre 4,22 milliards inscrits au budget voté 2008, ce qui représente une croissance de 0,27%.
* L’impôt général sur le revenu génère 3,80 milliards d’euros, soit 89.83% du produit total des impôts directs. Il marque ainsi une diminution de 1,42% par rapport aux chiffres 2008.
* Le produit de l’impôt retenu sur les traitements et salaires devrait connaître une diminution pour se chiffrer à 1.735 millions d’euros (-2,53%) en 2009.
* L’impôt sur le revenu des collectivités (IRC) est établi à 1,43 milliards d’euros en 2008, ce qui correspond à une diminution de 0,7% . Cette prévision tient compte de la réduction du taux de l’IRC passant de 22% à 21%.
* Les recettes de l’impôt retenu sur les revenus de capitaux affichent un montant de 250 millions d’euros au projet de budget, soit 4,17% de plus par rapport au budget voté 2008.
* Enfin les autres impôts directs devraient connaître une progression d’un montant de 66 millions d’euros, soit de 18,24%.

Ainsi les recettes en provenance de la fiscalité directe devraient rester relativement stables par rapport à celles inscrites au budget voté 2008.

Du côté des **impôts indirects**, la TVA augmentera de presque 40% par rapport aux recettes inscrites au budget vote 2008, alors que les recettes provenant de la taxe d’abonnement, et les droits d’enregistrement devraient afficher une baisse de respectivement 50 et 25 millions d’euros.

**L’évolution des dépenses**

En ce qui concerne l’évolution des dépenses, les faits marquants peuvent se résumer comme suit :

* Le projet de budget pour 2009 poursuit l’effort entamé depuis de nombreux exercices en vue du **développement quantitatif et qualitatif des infrastructures dans le domaine familial et social**.

Un accent particulier est mis en 2009 sur le volet de la **garde des enfants**. Le projet de budget pour 2009 prévoit les crédits nécessaires à l’introduction d’un système de « chèques service » dans le cadre de l’accueil des enfants notamment dans les crèches, garderies et maisons relais, dont le coût global pour l’Etat est estimé à un montant de l’ordre de 20 à 25 millions la première année, frais de gestion compris.

En raison d’une accélération de la création de places disponibles notamment par l’extension du réseau de crèches conventionnées et le développement des maisons relais, le total des crédits inscrits au projet de budget 2009 au profit des structures visées passe ainsi à plus de 84 millions d’euros en ce qui concerne les frais de fonctionnement. S’y ajoute un montant de l’ordre de 23 millions au titre de participation de l’Etat aux frais d’investissements prévus au programme des dépenses du fonds des investissements socio-familiaux.

Le volet « **personnes âgées** » a essentiellement trait à la participation de l’Etat aux frais d’investissements dans les centres intégrés et maisons de soins. Le fonds des investissements socio-familiaux prévoit à cet effet des dépenses de plus de 40 millions pour 2009.

* Au niveau des **infrastructures médicales**, le fonds des investissements hospitaliers poursuit activement le programme de remise à niveau du paysage hospitalier, avec un total de dépenses de 69,8 millions prévu pour 2009.
* En ce qui concerne les crédits pour le renforcement de la **coopération au développement**, l’enveloppe globale qui figure au projet de budget pour 2009 atteint un taux de 0,92% du Revenu national brut (RNB).
* Pour ce qui est des contributions de l’Etat aux différents régimes de la **sécurité sociale**, la progression est significative pour les contributions de l’Etat en faveur de l’assurance maladie (7,1%) et en faveur de l’assurance pension (6,4%).

Dépassant à partir de 2009 le total de 2,1 milliards, l’ensemble des contributions aux différents régimes de sécurité sociale (prestations familiales non comprises) représente plus d’un quart du budget courant et constitue le plus important ensemble de dépenses de l’Etat, dont la part prépondérante (85%) est constituée par les deux contributions susmentionnées.

Un autre facteur d’accroissement sensible des dépenses de l’Etat est constitué par la mise à disposition d'un fonds de roulement de quelque 27 millions au profit de la **Mutualité des employeurs** instituée par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d’un statut unique. Pour ce qui est des autres contributions, il y a lieu de relever l’évolution également dynamique des prestations de maternité (passant de 131,2 millions à 136,5 millions) ainsi que la participation de l’Etat à l’assurance dépendance fixée à 140 millions jusqu’en 2009 par la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l’emploi et définissant notamment des mesures spéciales en matière de sécurité sociale.

Le **solde de financement de la sécurité sociale** évolue favorablement entre 2008 et 2009 en passant de 2,1% à 2,4% du PIB.

* Les crédits du secteur des **classes moyennes** connaissent un accroissement de 3,1 millions (soit 22%) au titre de la période 2006 à 2009, notamment par l’inscription d’un crédit dans l’intérêt de la promotion du Luxembourg comme important centre commercial ainsi que par l’accroissement du crédit destiné à l’allocation de subventions en capital au titre de la loi-cadre. A ces dépenses il faut ajouter les interventions dans l’intérêt des entreprises œuvrant dans le domaine du tourisme (hôtels, campings privés, autres investisseurs privés), qui bénéficient d’une enveloppe de 50,3 millions, accordée dans le cadre du 8e plan quinquennal touristique.
* Les aides au profit du **logement social** sont passées de 77,3 millions en 2005 à 107,6 millions en 2009.
* L’investissement public en matière de **recherche et de développement technologique** augmente de quelque 14,05% par rapport au budget de l’exercice en cours et passe ainsi à un taux de 0,51% du PIB en 2009.
* Pour ce qui est de l’évolution des dépenses d’investissements dans le domaine de la création d’**infrastructures publiques** à réaliser par le biais des fonds d’investissements relevant du Ministère des Travaux Publics, il convient de noter que la régression des dépenses totales de 426,4 millions en 2008 à 403,1 millions en 2009 résulte pour l’essentiel de l’achèvement des travaux de construction des chantiers de l’aérogare et de la Cité judiciaire. A relever également dans ce contexte que la réalisation de certaines infrastructures publiques, notamment dans le domaine scolaire, est envisagée par la voie de partenariats public-privé.
* Les dépenses du **Fonds des routes** quant à elles n’accusent qu’une très légère progression en passant de 108,6 millions à 112,7 millions en 2009.
* Les investissements financés par le **Fonds du rail** continuent leur progression pour atteindre le montant de 241,4 millions en 2009, soit près de 52% de plus que le montant prévu pour 2008. Les engagements financiers pour maintenir et gérer le réseau existant se chiffrent pour 2009 à quelques 132 millions d’euros.
* Les projets réalisés par le biais de l’établissement public **Fonds Belval** (le lycée technique et la maison du Savoir) engendrent des dépenses prévisibles de quelque 46 millions en 2009 par rapport à 16,4 millions en 2008.
* Le fonds pour le financement des mécanismes de **Kyoto** prévoit des dépenses de 121,7 millions en 2009.

**Les amendements**

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat pour l’exercice 2009

a fait l’objet d’une série d’amendements, parmi lesquels il convient de souligner l’amendement gouvernemental visant, d’une part, à entériner l’octroi par le Gouvernement de la garantie bancaire au groupe bancaire Dexia, et d’autre part, à relever le niveau de la garantie des dépôts de 20.000 à 100.000 euros.